

# le diagnostic court

## quand et pourquoi recourir au diagnostic court ?

Votre entreprise a des projets ou s'interroge sur :

- **La gestion des ressources humaines et les compétences :**
  - Difficultés de recrutement, manque d'attractivité, turn-over,
  - Manque de motivation du personnel,
  - Développement des compétences et évolution des qualifications...
- **La santé au travail et les risques professionnels :**
  - Apparition ou développement de maladies professionnelles, de Troubles MusculoSquelettiques,
  - Stress, risques psychosociaux,
  - Évaluation et prévention des risques.
- **Le changement technologique et la modernisation :**
  - Lancement de nouvelles productions, investissements productifs,
  - Transmission d'entreprises,
  - Changements d'organisation.
- **La gestion des âges et des parcours professionnels :**
  - Départs massifs à gérer dans certains secteurs, nombre accru de salariés seniors.
  - Populations hétérogènes dans l'entreprise.

### Objectifs

- aider à clarifier le pilotage de l'entreprise par rapport à ses enjeux économiques et sociaux
- mettre en mouvement les acteurs de l'entreprise
- aider à construire le cahier des charges des actions à mettre en oeuvre

## qu'est-ce que le diagnostic court ?

- Analyse du fonctionnement de l'entreprise :
  - À partir de situations de travail vécues par les salariés,
  - Identification des points forts et faiblesses du fonctionnement actuel au regard de la problématique traitée et des enjeux économiques et sociaux de l'entreprise, dans 3 domaines :
    - o Gestion des ressources humaines : politique, pratiques et outils.
    - o Conditions de réalisation du travail : contenu, organisation, environnement.
    - o Relations professionnelles et sociales : management, IRP, participation et dialogue social.
  - Formulation de préconisations et pistes d'action.
- Ce que n'est pas le diagnostic court :
  - Un audit ou une expertise,
  - Un apport de solutions à un problème donné,
  - Une intervention à un instant T.
- C'est bien la mise en place d'une réflexion partagée dans l'entreprise sur un thème, étape préalable à la mise en oeuvre d'un projet concerté d'amélioration.

### Aide publique :

État, Conseil régional de Franche-Comté, ANACT, FSE :

- réalisation confiée au réseau Anact
- intervention gratuite pour l'entreprise
- durée moyenne de 5 à 6 jours

## comment intervenons-nous ?

Les étapes :

- **Analyse de la demande** et rédaction d'une proposition d'intervention.
- **Constitution d'un Comité de Pilotage** :
  - Constitué des différentes familles d'acteurs de l'entreprise.
  - Chargé d'assurer une bonne diffusion de l'information et d'approfondir les pistes de réflexion dégagées.
- **Recueil de données** :
  - Entretiens individuels ou collectifs avec la Direction, l'encadrement, l'IRP et les salariés.
  - Observations des situations de travail et utilisation de moyens vidéo si nécessaire.
  - Recueil de documents.
- **Analyse et synthèse**
- **Restitution orale** au comité de pilotage et remise d'un rapport écrit au dirigeant.

### Quels résultats, quelles suites

- rédaction d'un cahier des charges
- élaboration d'un plan de formation
- mise en place de démarche compétence
- plan d'action de prévention des risques
- ...

## quels résultats et quelles suites ?

- **Identification des questions à traiter et proposition** de pistes d'action permettant :
  - De structurer la démarche de résolution de problèmes ou de conduite de projets.
  - De déboucher sur la rédaction d'un cahier des charges.
- **Exemples de suites** possibles :
  - Élaboration d'un plan de formation au regard des nouveaux enjeux ou dysfonctionnements identifiés.
  - Mise en place de démarches compétences.
  - Plan d'action de prévention des risques.
  - Mise en place d'une nouvelle organisation...
- **Réalisation des actions préconisées** :
  - Par l'entreprise elle-même.
  - Avec l'appui de prestataires extérieurs : consultants, OPCA, organismes de formation, services de médecine du travail, CCI...
  - Sous certaines conditions, accompagnement possible de Fact (TPE, appui à projet...).

L'intervention est gratuite pour l'entreprise